

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL**  
**N° 09-2026**

**SÉANCE DU 3 JUIN 2026**

**C. F. Ramuz 73a**

**Démolition et reconstruction de l'immeuble en vue de la création d'un accueil préscolaire et/ou parascolaire**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'études d'un montant de

**CHF 100'000.00**

selon l'autorisation générale octroyée par le Conseil communal.


Selon les variantes étudiées à ce stade du projet, la reconstruction permettra soit d'augmenter la capacité d'accueil parascolaire (UAPE) de 96 à 192 places, soit de réaliser 144 places en UAPE et 44 places en accueil préscolaire. Le choix du programme sera défini ultérieurement.

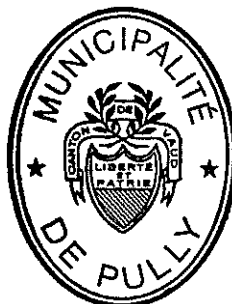
L'ouverture du compte de crédit d'études, objet de cette communication, doit permettre de s'engager les études relatives à la démolition et à la reconstruction du bâtiment C. F. Ramuz 73a, en vue de la présentation ultérieure d'un préavis de crédit d'études au Conseil communal.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 25 mars 2026.


Au nom de la Municipalité

Le syndic

  
G. Reichen



Le secrétaire

  
S. Cornuz